



Commission de la CEDEAO
Département Affaires Économiques et à l'Agriculture
Direction Agriculture et Développement Rural

STRATÉGIE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DES ÉLEVAGES ET DE SÉCURISATION DES SYSTÈMES PASTORAUX EN AFRIQUE DE L'OUEST ET AU SAHEL

VERSION Finale Résumé



Octobre 2023

Résumé

1. L'Afrique de l'Ouest et le Sahel connaissent de profondes et rapides mutations liées à des facteurs structurels relativement prévisibles (démographie, urbanisation, compétition croissante sur l'accès et l'usage des ressources naturelles, etc.) et des événements déstabilisants, liés à la montée des conflits et des violences. Le secteur de l'élevage est fortement concerné par ces mutations.

2. Historiquement l'élevage ruminant ouest-africain représente une part importante de l'économie, des échanges et de la gestion des espaces et de l'environnement. Il repose sur des systèmes fortement intégrés et à bénéfices réciproques à l'échelle régionale (entre pays sahéliens et pays côtiers), tant au niveau des systèmes de production, de gestion des espaces et terroirs, que des échanges commerciaux.



3. Les mutations actuelles et à venir questionnent le devenir et l'évolution des systèmes d'élevage, particulièrement les systèmes pastoraux et agropastoraux. Dans ce contexte, la CEDEAO a entrepris des travaux approfondis pour nourrir la construction de politiques en capacité de répondre aux défis et enjeux qui se présentent à la région d'ici à 2040-50.

4. Ces travaux ont porté sur les analyses d'impact économiques, sociaux, environnementaux, l'analyse des cadres réglementaires nationaux et régionaux et des travaux de prospective (https://www.dropbox.com/sh/5t8va46ur5bjn9d/AACOmPB2XixsuqWEb_W-B2Poa?dl=0).

5. A l'issue de ces travaux, **quatre principaux défis** pour les prochaines décennies ont été identifiés :

- le premier concerne la capacité de la région à répondre à la croissance de la demande en protéines animales (viandes, lait) et à réduire sa dépendance aux importations (souveraineté alimentaire) ¹ ;
- le deuxième défi concerne les enjeux environnementaux locaux et climatiques (réduction des émissions et adaptation) ;
- le troisième défi concerne le rôle de l'élevage et des multiples métiers qui y sont liés dans la création d'emplois et l'intégration socioéconomique, notamment des jeunes et des femmes ² ;
- enfin, le quatrième défi porte sur la prévention et la gestion des conflits et la contribution des systèmes d'élevage à la paix, la sécurité régionale et l'intégration des communautés au sein de l'espace régional.

6. Les **travaux de prospective** ont permis d'élaborer trois grands scénarios :

- un scénario tendanciel axé sur « un pastoralisme sous tensions dans un environnement conflictuel » (prolongement des trajectoires passées) ;

¹ Y compris la faible qualité et le coût élevé des ressources en aliments à bétail et en fourrage

² Y compris de l'éducation appropriée

- b. un scénario de rupture « suppression de la transhumance et repli des politiques d'élevage sur les espaces nationaux » ;
 - c. un scénario reposant sur une transformation régionale maîtrisée « vers un système d'élevage régional intégré ».
7. Les dialogues conduits avec les différentes catégories d'acteurs publics et socioprofessionnels ont permis d'esquisser un scénario de compromis – proche du troisième scénario - qui permet de répondre aux défis et de concilier les attentes et intérêts des pays et des organisations professionnelles, et ainsi de formuler une **vision régionale partagée**.
8. Cette vision partagée par l'ensemble des États et des acteurs est ainsi formulée « *Une région où les systèmes d'élevage de toutes espèces confondues sont résilients, bien gouvernés, opèrent en symbiose entre eux et sont intégrés aux autres systèmes agraires, contribuent à la sécurité, à la souveraineté alimentaire et à la nutrition, sont garants de la cohésion sociale entre les communautés et d'une gestion durable des ressources naturelles des territoires* ».
9. **L'objectif de la stratégie** est « *d'améliorer la productivité, de sécuriser des systèmes d'élevage durables pour répondre à la croissance des besoins en protéines animales et de renforcer la résilience et la cohésion sociale des populations de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel* »
10. **La stratégie est structurée autour de quatre axes d'intervention et dix résultats majeurs, ainsi qui suivent :**

L'axe n°1 « Valoriser le potentiel économique et la contribution à la souveraineté alimentaire des systèmes d'élevage » est décliné en trois principaux résultats :

Résultat 1.1 : La productivité et la rentabilité des systèmes de l'élevage sont améliorées. Ce résultat comprend les principales actions suivantes : (i) améliorer l'accès sécurisé et l'exploitation durable des pâturages ; (ii) renforcer les capacités de production et d'utilisation des fourrages cultivés et des aliments concentrés ; (iii) appuyer la gestion et l'adaptation des ressources génétiques ; (iv) renforcer la résilience des élevages et leur adaptation aux chocs climatiques ;

Résultat 1.2 : Les chaînes de valeur des produits animaux sont renforcées. Ce résultat comprend les principales actions suivantes : (i) promouvoir les chaînes de valeur du lait local ; (ii) appuyer les chaînes de valeur des viandes issues de l'élevage domestique ; (iii) valoriser les sous-produits des élevages domestiques (peaux & cuirs) (iv) renforcer les positions des femmes au sein des chaînes de valeur ;

Résultat 1.3 : Les échanges intracommunautaires des intrants (matériels génétiques) et des produits de l'élevage sont densifiés. Ce résultat comprend les principales actions suivantes : (i) améliorer l'information commerciale sur les intrants zootechniques et les logiques contractuelles ; (ii) améliorer la fonctionnalité, l'attractivité, la gestion effective des marchés à bétail et la logistique du commerce du bétail ; (iii) renforcer les échanges intracommunautaires des produits animaux.

L'axe n°2 « Améliorer la gouvernance des territoires et des ressources naturelles essentielles à la production et à la résilience des systèmes d'élevage » est décliné en deux principaux résultats :

Résultat 2.1 : Le dialogue multi-acteurs et la coopération transfrontalière sont renforcés. Ce résultat comprend les principales actions suivantes : (i) soutenir les cadres nationaux multi-acteurs de gestion des systèmes pastoraux et agro-pastoraux ; (ii) promouvoir les cadres de coopération transfrontaliers de dialogue et de concertation multi acteurs ;

Résultat 2.2 : L'accès équitable et sécurisé aux ressources naturelles (notamment foncières) est amélioré et des mécanismes innovants de gestion du foncier sont déployés. Ce résultat comprend les principales actions suivantes : (i) accompagner l'amélioration et la mise en œuvre des stratégies et instruments de politiques nationales de gestion du foncier agro-pastoral ; (ii) accompagner la mise à l'échelle des mécanismes innovants de gestion foncière (aménagement et gestion des terres pastorales et des parcours) ; (iii) renforcer les capacités des acteurs pour la prévention et la gestion équitable des conflits et litiges et le respect des droits (agro-)pastoraux et citoyens ; (iv) renforcer l'implication des éleveurs dans la préservation de la biodiversité dans les espaces pastoraux et à la périphérie des aires protégées.

L'axe n°3 : « Promouvoir « Une seule santé » pour améliorer la santé animale et minimiser l'impact des maladies animales sur la productivité animale et la santé publique » est décliné en deux principaux résultats :

Résultat 3.1 : La surveillance et le contrôle des maladies animales transfrontalières sont renforcés. Ce résultat comprend les principales actions suivantes : (i) appuyer le renforcement des capacités des services vétérinaires publics et privés ; (ii) développer les capacités de surveillance épidémiologique ; (iii) rendre opérationnelle la stratégie d'identification et de traçabilité du bétail ; (iv) renforcer les capacités de contrôle sanitaire et de mise en quarantaine, notamment aux frontières ; (v) renforcer les capacités de production et de contrôle des médicaments vétérinaires et prévenir la résistance aux antimicrobiens.

Résultat 3.2. Le bien-être animal est amélioré. Ce résultat comprend les principales actions suivantes : (i) promouvoir des bonnes pratiques en matière de bien-être animal ; (ii) promouvoir l'institutionnalisation du bien-être des animaux dans les politiques et réglementations.

L'axe n°4 : « Développer un environnement favorable aux investissements publics et privés dans les élevages » est décliné en trois principaux résultats :

Résultat 4.1 : Des instruments de politiques adaptés au sous-secteur élevage sont mis en œuvre. Ce résultat comprend les principales actions suivantes : (i) réformer la fiscalité de porte et intérieure des chaînes de valeur des produits et sous-produits animaux ; (ii) mettre en œuvre des mécanismes innovants de financement des chaînes de valeur des produits animaux ; (iii) mettre en place un mécanisme assurantiel pour le sous-secteur de l'élevage ;

Résultat 4.2 : L'observatoire des systèmes d'élevage mobiles est fonctionnel. Ce résultat comprend les principales actions suivantes : (i) soutenir les systèmes d'information promus par les organisations professionnelles ; (ii) renforcer les systèmes nationaux de production de données, de traitement, analyse, et valoriser l'information ; (iii) renforcer les dispositifs d'aide à la décision aux échelons national et régional ; (iv) assurer l'accès à l'information aux éleveurs et à l'ensemble des acteurs des chaînes de valeur (notamment par la digitalisation).

Résultats 4.3 : Les capacités des institutions et des acteurs du sous-secteur de l'élevage sont renforcées. Ce résultat comprend les principales actions suivantes : (i) concevoir et promouvoir des programmes adaptés dans les centres de formation professionnelle en lien avec les différents métiers des chaînes de valeur animale ; (ii) soutenir la structuration (horizontale et verticale) et le renforcement des capacités managériales des organisations professionnelles des systèmes d'élevage mobiles et des chaînes de valeur des produits animaux ; (iii) appuyer le développement des centres et institutions de recherche et d'appui-conseil spécialisés dans le domaine de l'élevage et des chaînes de valeur animales.

11. **Les principes de mise en œuvre** de la stratégie de développement des élevages et de sécurisation du pastoralisme en Afrique de l'Ouest s'alignent sur les principes généraux de la CEDEAO relatifs aux processus d'intégration régionale, et sur les principes spécifiques de l'ECOWAP : subsidiarité, proportionnalité, complémentarité, régionalité, solidarité, partenariat et concertation, et progressivité.

12. Au regard de ces principes, **la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie** reposera sur :

- a. Un plan d'action régional pour chaque période quinquennale, couvrant les domaines de souveraineté régionale (notamment les instruments réglementaires) et les domaines pour lesquels le niveau régional dispose d'une plus-value avérée ;
 - b. De plans d'action nationaux pour chaque période quinquennale, déclinant les orientations retenues par la Communauté dans la stratégie régionale adoptée par les États membres. La CEDEAO et ses partenaires régionaux accompagneront les pays dans la conception de ces plans et leur harmonisation à l'échelle régionale.
 - c. Des plans d'actions thématiques quinquennaux pour adresser efficacement des problèmes cruciaux comme ceux relatifs à l'alimentation animale, à la lutte contre des épizooties et autres pandémies,
13. **Les parties prenantes de cette mise en œuvre sous l'égide la CEDEAO** sont (i) Les Organisations Intergouvernementales d'intégration ou de coopération technique régionales ; (ii) les dix-sept États de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel ; (iii) les organisations socio professionnelles régionales ; (iv) les institutions techniques régionales et internationales ; (v) le secteur privé agroalimentaire et les distributeurs d'intrants; (vi) les banques et autres institutions de financement et d'assurance ; (vii) les partenaires techniques et financiers.
14. La mise en œuvre repose sur le **dispositif institutionnel** retenu pour l'ECOWAP, inscrit dans les mécanismes habituels de pilotage, de suivi et d'évaluation des politiques et stratégies sectorielles de la CEDEAO. Le suivi évaluation de la stratégie sera assuré par la Direction de l'agriculture et du développement rural en cohérence avec les outils de suivi des projets développés par l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation.
15. Le financement de la stratégie sera assuré par des ressources communautaires en ce qui concerne les mesures réglementaires, par les budgets des États, des partenaires au développement et le secteur privé en ce qui concerne les investissements structurants. Les plans d'action quinquennaux, thématiques et des projets et programmes serviront de support à ces investissements.